

QUESTION : qu'advient-il du pôle environnement de Suez ?

✓ GDF – Suez conservera une participation stable de 35% dans le capital de la société Suez Environnement. Un pacte d'actionnaires permettra d'assurer la stabilité de l'actionnariat de la société. Le reste du capital sera redistribué aux actionnaires de Suez et coté en Bourse. La cotation de Suez Environnement renforcera sa capacité à réaliser les investissements nécessaires à la satisfaction de nos besoins essentiels (eau et déchets).